



communiqué

Date **Le 5 mars 1993**

N° 55

Pour publication

LES MINISTRES ESTIMENT QUE LES DROITS DE LA FEMME SONT DES DROITS DE LA PERSONNE

Pour marquer la Journée internationale de la Femme, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, la ministre des Relations extérieures et du développement international, M^{me} Monique Vézina, et la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Mary Collins, ont fait la déclaration suivante :

Le 8 mars, les Canadiennes et les Canadiens se joignent au reste du monde pour célébrer la Journée internationale de la Femme. L'occasion est tout indiquée pour se pencher sur les progrès accomplis à l'égard de l'égalité des femmes et pour mieux mesurer les défis à relever auxquels celles-ci font face, au Canada et partout dans le monde.

Cette année, le gouvernement a choisi pour thème «Les droits de la femme sont des droits de la personne», afin de rattacher cet événement à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de la personne, qui aura lieu à Vienne, en Autriche, en juin 1993.

Le Canada a été, et continue d'être, un ardent et fidèle défenseur des droits de la femme auprès de nombreuses tribunes internationales, notamment les Nations Unies, le Commonwealth, l'Organisation des États américains, la Francophonie et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

À cet égard, le Canada a participé activement aux travaux de la Commission de la condition de la femme de l'ONU et a contribué à l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes. En outre, le Canada a coparrainé la résolution sur la violence sexuelle commise contre les femmes dans l'ancienne Yougoslavie, que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a adoptée à la fin février 1993, et a dégagé des fonds spéciaux pour aider les femmes et les enfants victimes d'agressions sexuelles en Bosnie-Herzégovine.